

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement
Unité Paysages, Risques, Nuisances

**Ministère de la Transition écologique
Conseil Général de l'Environnement
et du Développement Durable
Autorité Environnementale**
Tour Séquoïa
92 055 LA DEFENSE CEDEX

à l'attention de Madame la Présidente

Réf : SE_PRN_20200824_Modif_PPRI_Seine_EE_dema
nde

PJ : note de présentation

Affaire suivie par : Julien DIRIBARNE

Tél : 01 30 84 33 24

julien.diribarne@yvelines.gouv.fr

ddt-se-pm@yvelines.gouv.fr

Versailles, le

17 SEP. 2020

Objet : Examen au cas par cas de la nécessité d'une évaluation environnementale pour le projet de modification du PPRI de la Seine et de l'Oise (78) conformément à l'article R.122-17 du code de l'environnement

Conformément au VI de l'article R.122-17 du code de l'environnement, les modifications d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas.

Pour l'instruction de cette demande d'examen au cas par cas, je vous transmets la note de présentation du projet modification du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines, sur la commune des Mureaux.

Cette note de présentation comporte, conformément à l'article R.122-18 du code de l'environnement, une description :

- des caractéristiques principales du PPRI et du projet de modification,
- des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la modification du PPRI,
- des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la modification du PPRI.

La Directrice départementale des territoires



Isabelle DERVILLE